

1. Tenue

Seules les tenues de tennis sont autorisées.

2. Réservation des courts

- a) Elle se fait par le biais du système de réservation électronique sur internet. La réservation est valable lorsque deux utilisateurs sont mentionnés. Les inscriptions doivent correspondre aux joueurs sur le court.
- b) Un membre peut avoir au maximum deux réservations en cours sur une semaine.
- c) Les personnes inscrites, qui ne peuvent pas jouer, doivent annuler leur réservation le plus tôt possible.

3. Règles de jeu

La durée de jeu est limitée à une heure, y compris le balayage du court, (observer les consignes affichées sur la porte d'entrée).

4. Priorités et restrictions

- a) Aux heures d'affluence, soit à partir de 17h30, les membres adultes et les étudiants ont la priorité sur les juniors (jusqu'à 16 ans), sauf durant les week-ends.
- b) Le comité est en droit de procéder aux réservations nécessaires aux activités spécifiques du club (tournois, cours, entraînements, rencontres interclubs, ...), en s'efforçant de sauvegarder les intérêts de tous les membres.

5. Location

- a) La location s'effectue à la Gourmandine, par le retrait d'un code d'accès au système de réservation électronique et le paiement d'un montant de 20 Fr. par heure et par court.
- b) Une clé d'accès aux installations sera disponible à la Gourmandine, contre le paiement d'une caution de 30 Fr.
- c) La clé sera rendue immédiatement à la fin de l'heure de jeu.

6. Joueurs invités

Tout membre du TC Savièse peut inviter, en dehors des heures d'affluence, un non-membre, en s'acquittant du montant de 10 Fr. de l'heure, qui sera facturé par le responsable des finances.

7. Leçons

- a) Des leçons privées peuvent être données uniquement par des professeurs annoncés auprès du club.
- b) Ces leçons doivent être données en dehors des heures d'affluence, et seul un court par heure sera mis à disposition.
- c) Les professeurs donnant des leçons à un non-membre sont priés de s'acquitter du prix de Fr. 10.- par personne non membre.

8. Compétences

- a) Le Comité fait appel à l'esprit sportif de tous les membres pour qu'ils observent le règlement établi dans le but de permettre à chacun une utilisation satisfaisante des courts.
- b) Il se réserve en tout temps la possibilité de faire certaines exceptions.
- c) Il veillera cependant à ne pas gêner les membres du club.
- d) Les membres du Comité ont la compétence de faire respecter le présent règlement.

9. Règles

- a) Il est formellement interdit de transmettre les clés d'accès aux installations à une personne non-membre du club.
- b) Les membres sont tenus de respecter strictement les installations et le matériel mis à disposition.

Etat au 24.03.2010